



**Comité social d'administration  
du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
11 mai 2023**

## **Déclaration des élues et élus FSU**

La FSU reprend le cours de ses mandats mais notre détermination à obtenir l'abrogation de la réforme des retraites est intacte. La FSU continuera à être présente dans les manifestations et toutes les autres initiatives pour montrer l'opposition très majoritaire de nos collègues comme de la société contre cette réforme injuste et injustifiée. Après de notre ministère, nous rappelons que notre organisation a maintes fois souligné, notamment lors de la dernière rencontre entre la ministre et la FSU le 27 février 2023, le besoin général d'intégration des primes dans le traitement indiciaire et celui spécifique d'une prise en compte des périodes de postdoctorat et de recherche à l'étranger dans le calcul des retraites. La FSU n'a obtenu aucune réponse du ministère sur ce sujet, et a donc été désagréablement surprise en apprenant la réception par le ministère d'un collectif pour échanger sur des problèmes spécifiques dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). C'est une drôle de conception du dialogue social qui ressort de ces pratiques du ministère. La FSU demande donc à être reçue prochainement sur la question des retraites dans notre ministère pour discuter des problèmes spécifiques aux personnels de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) pour leur retraite.

Nous faisons face à un contexte de très forte inflation qui s'inscrit dans la durée. La dernière augmentation du SMIC, associée au gel de la valeur du point d'indice, vient de nouveau percuter les grilles de la fonction publique : d'abord la catégorie C dont le premier grade ne compte plus virtuellement que 4 échelons pour une amplitude totale de 21 points d'indice sur 19 ans de carrière, le second grade perdant ses 4 premiers échelons ; la catégorie B est également concernée et la catégorie A n'est désormais plus qu'à 7 points d'indice au-dessus du minimum fonction publique. La notion même de carrière est vidée de son sens, tandis que le pouvoir d'achat des agents ne cesse de diminuer. Il faut impérativement augmenter la valeur du point d'indice de façon significative, immédiatement d'au moins 10%, et réécrire les progressions indiciaires.

Dans la continuité du comité de suivi de l'accord sur les rémunérations et carrières qui s'est tenu hier, nous rappelons que la trajectoire budgétaire de la LPR qui, compte tenu du retard des rémunérations dans l'ESR, était déjà sous-dimensionnée quand l'inflation était très faible,

est devenue obsolète avec le niveau actuel de l'inflation. Les mesures indemnitaires et indiciaires, non restreintes au seul accord, devraient aboutir en 2027 à une augmentation moyenne des rémunérations autour de 5%, soit moins que l'inflation entre 2020 et maintenant ! Une réelle amélioration des rémunérations est indispensable. Elle doit passer le plus possible par des mesures indiciaires.

Le repyramidage de grade des directeurs et directrices de recherche (DR) n'a absolument pas progressé depuis le début de l'accord sur les rémunérations et carrières. Le retard avec les professeur·e·s (PR) est énorme, avec par exemple 7% de classe exceptionnelle chez les DR contre 37% chez les PR. Afin de rattraper ce retard comme le prévoit l'accord, il est urgent d'engager un plan massif de promotions de grade pour les chercheurs et chercheuses des EPST (CNRS, INSERM, IRD, INRIA, INRAE, INED) et d'attribuer aux EPST le budget correspondant.





Concernant les carrières et rémunérations des enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs et des enseignant·e·s affecté·e·s dans le supérieur, les besoins que nous avons exprimés au comité de suivi et précédemment dans cette instance restent toujours d'actualité. Nos collègues n'en peuvent plus du déficit de reconnaissance salariale alors qu'elles et ils assurent un travail de plus en plus lourd, du fait notamment des réformes néfastes des dernières années (Parcoursup, Monmaster, IUT, INSPE,...) et de l'absence de moyens pour un accueil correct des étudiant·e·s dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis des années. Nous alertons sur le ras-le-bol qui ne fait que croître et le risque qu'elles et ils finissent par baisser brutalement les bras.



Nous rappelons notre revendication d'extension du repyramidage au-delà des seuls personnels ITRF des BAP scientifiques : l'ensemble des ITRF, la filière BIB et AENES ont besoin d'un réel plan de requalification de C en B et de B en A. Quant à la convergence indemnitaire BIATSS, les crédits alloués sont largement insuffisants dans le contexte et doivent être accompagnés d'un portage politique fort impliquant une évolution des planchers.

Des engagements pluriannuels de financement ont été pris par l'État pour l'ESR. Ils ne sauraient être remis en question deux ans après par une demande gouvernementale incompréhensible de réduire les budgets ministériels de 5% dans le contexte actuel d'inflation, notamment au détriment des agents et de leurs rémunérations.

La FSU demande au contraire une accélération de la programmation budgétaire prévue pour l'ESR, avec au minimum l'achèvement de la deuxième étape de l'accord rémunérations et carrières de convergence interministérielle pour 2027, et non pas 2030. Il est impératif de programmer un investissement massif dans l'ESR pour atteindre avant 2027 un budget de 2% du produit intérieur brut (PIB) pour le service public d'enseignement supérieur et de 1% du PIB pour la recherche publique.



 [syndicat@sncs.fr](mailto:syndicat@sncs.fr)  
 [www.sncs.fr](http://www.sncs.fr)  
 01 49 60 40 34  
 27 rue Paul Bert - 94200 Ivry sur Seine

 @sncs\_fsu  
 Sncs Fsu

